

Réunion du Conseil Communal du 25/01/2010

Rapport officiel et en résumé

1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal, entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

2. Approbation de titres de recette

Le conseil communal unanimement approuve des titres de recette au montant total de 3.243.732,72 €.

3. Enseignement musical :

a) approbation de l'organisation scolaire rectifiée 2009/2010

Le conseil communal unanimement décide d'arrêter l'organisation scolaire rectifiée pour l'année scolaire 2009/2010, en tenant compte que le nombre de semaines de cours pour l'année musicale 2009/2010 est de 36 (cours collectifs et cours individuels).

b) approbation d'un avenant à la convention avec l'UGDA

Le conseil communal unanimement approuve un avenant à la convention avec l'U.G.D.A dans l'intérêt de l'enseignement musical 2009/2010 et constate qu'après l'organisation rectifiée des cours de musique, le coût de l'enseignement musical se traduit par une hausse de 4.333,41 € portant ainsi le montant dû à l'UGDA de 325.416,21 € à 329.749,62 € au vu des changements dans le nombre des inscriptions des élèves.

4. Classes de neige à Contamines (F) :

a) fixation de la participation des parents à 315,00 €

Le conseil communal unanimement décide de fixer la participation des parents aux classes de neige au Centre de l'Avenièrre aux Contamines (F) en l'an 2010 à 315,00 € par enfant.

b) fixation de l'indemnité du personnel enseignant à 18,00 € par journée de séjour

Le conseil communal unanimement décide de fixer l'indemnité pour chaque membre du personnel enseignant accompagnant à 18,00 € par journée de séjour.

c) décision sur l'engagement et la rémunération de deux moniteurs

Le conseil communal unanimement autorise le collège échevinal à conclure un contrat de louage de service à durée déterminée avec Monsieur Jimmy Leen et Monsieur Christophe Welter pour la période du séjour à l'Avenière aux Contamines (F) et décide de leur mettre en compte 8 heures de travail par journée de présence au taux horaire du salaire social minimum.

5. Décision sur l'engagement d'étudiants pendant les vacances de Pâques et d'été 2010

Le conseil communal unanimement:

- 1) décide d'engager pendant les vacances de Pâques 2010 6 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis et retient que l'engagement se fait pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux du 29/03/2010 au 09/04/2010 inclus ;
- 2) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 4 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour assister au central téléphonique et à l'accueil du public à l'administration centrale et au service technique communal (1 étudiant pour chaque période et service) ;
- 3) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 24 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis;
- 4) retient que l'engagement se fait pour l'équipe des ouvriers forestiers et pour l'équipe des ouvriers communaux soit du 19/07/2010 au 30/07/2010 inclus, soit du 02/08/2010 au 13/08/2010 inclus, soit du 16/08/2010 au 27/08/2010 inclus, soit du 30/08/2010 au 10/09/2010, selon les besoins;
- 5) dit que la rémunération a lieu sur base du salaire social minimum en fonction de l'âge des candidats.

6. Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration :

a) nomination d'un membre suppléant de nationalité belge

Mme Laurence Terryn, de nationalité belge, domiciliée à Mamer, est nommée comme membre suppléant de nationalité belge dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

b) nomination d'un membre suppléant de nationalité française

Mme Jacqueline Guerinel, de nationalité française, domiciliée à Mamer, est nommée comme membre suppléant de nationalité française dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

c) nomination d'un membre suppléant de nationalité allemande

M. Pascal Aubertin, de nationalité allemande, domicilié à Mamer, est nommé comme membre suppléant de nationalité allemande dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

7. Allocation de subsides extraordinaires :

- a) 100,00 € à l'a.s.b.l. Photo-Club Mamer à titre de participation communale aux frais d'organisation de l'exposition « Mamer gëschter an haut »**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Photo-Club Mamer un subside extraordinaire de 100,00 € à titre de participation communale aux frais d'organisation de l'exposition « Mamer gëschter an haut ».

- b) 250,00 € à l'a.s.b.l. Coin de Terre et du Foyer Holzem un subside extraordinaire de 250,00 € à titre de participation aux frais d'organisation du 80^{ème} anniversaire**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Coin de Terre et du Foyer Holzem un subside extraordinaire de 250,00 € à titre de participation aux frais d'organisation du 80^{ème} anniversaire.

- c) 750,00 € à l'a.s.b.l. Comité National de Défense Sociale à titre de contribution communale au don fait par l'a.s.b.l. Frënn vun de Caper Piwitschen dans le cadre d'une exposition artistique du 27/11 au 13/12/2009**

Le conseil communal unanimement décide de contribuer au don fait pas l'a.s.b.l. Frënn vun de Caper Piwitschen à l'a.s.b.l. Comité National de Défense Sociale avec un montant de 750,00 €.

- d) 1.000,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme à titre de participation au concours « maisons fleuries »**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer au Syndicat d'Initiative et de Tourisme un subside extraordinaire de 1.000,00 € pour l'organisation du concours « maisons fleuries 2010».

- e) 1.600,00 € à l'a.s.b.l. Tri-Speed Mamer pour l'organisation du 7^{ème} Mamer Laf**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Tri-Speed Mamer un subside extraordinaire de 1.600,00 € pour l'organisation du 7^{ème} Mamer Laf.

- f) 2.000,00 € au « Pompjeesverband Kanton Capellen » à l'occasion du 100^{ème} anniversaire**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 2.000,00 € au « Pompjeesverband Kanton Capellen » pour son 100^{ème} anniversaire.

g) Apport d'aides financières aux victimes du séisme en Haïti

Le conseil communal unanimement décide de verser 1.859,50 € à la Croix-Rouge luxembourgeoise et 1.859,50 € à l'a.s.b.l. Médecins sans frontières à titre d'aide aux victimes du séisme en Haïti.

8. Approbation des projets et devis n° 300593 au montant de 91.000,00 € T.T.C., n° 300594 au montant de 41.000,00 € T.T.C. et n° 300613 au montant de 18.000,00 € T.T.C. des travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2010

Le conseil communal unanimement approuve les devis mentionnés ci-dessus.

9. Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général concernant l'agrandissement de la zone d'activités « Ceratizit s.a. » à Mamer en faveur d'une aire de stationnement à ciel ouvert - décision concernant la réalisation d'une évaluation environnementale conformément à la loi du 22/05/2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Le conseil communal unanimement décide que le projet d'extension de la zone d'activité Ceratizit en faveur d'une aire de stationnement à ciel ouvert n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qu'il n'y a pas lieu de réaliser une évaluation environnementale conformément aux articles 4 à 10 de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

10. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption pour deux terrains sis à Mamer, lieu-dit « Auf Berg »

Le conseil communal unanimement renonce à l'exercice du droit de préemption pour :

- un pré inscrit au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, numéro cadastral 1288/7070, lieu-dit « Auf Berg », contenance 44a46ca ;
- un pré inscrit au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, numéro cadastral 1290/7074, lieu-dit « Auf Berg », contenance 34a44ca.

11. Ratification du projet d'aménagement forestier 2008-2017 pour les forêts communales conformément à la loi du 08/10/1920 concernant

l'aménagement des bois administrés et à l'arrêté du 08/05/1922 concernant le service d'aménagement des bois administrés

Le conseil communal unanimement ratifie le projet d'aménagement forestier 2008-2017 pour les forêts communales conformément à la loi du 08/10/1920 concernant l'aménagement des bois administrés et à l'arrêté du 08/05/1922 concernant le service d'aménagement des bois administrés.

12. Promotion d'un rédacteur au secrétariat communal du grade 10 au grade 11

Séance à huis clos.